seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

EDUCATION / JEUNESSE

COLLÉGIENS, PARTICIPEZ AU CONCOURS DU COLLÈGE INNOVANT



Qui mieux que les collégiens peut réinventer le collège de demain ? C'est pourquoi le Département a lancé le concours « collège innovant » ouvert jusqu'au 31 mai.

Créé le: 25/03/2021
- Mis à jour le : 25/03/2021

Comment imaginez-vous le collège de demain ?

Dans le cadre du dispositif « Parcours collégien » mis en place à la rentrée scolaire 2020, le concours départem ental du « collège innovant » vise à inventer le collège de demain.

Le principe ? Des équipes mixtes, composées de collégiens et de professeurs, présentent un projet innovant en matière d'aménagement de leur collège, en proposant de nouveaux espaces de vie et de travail (salles, CDI, cou loirs…).

Objectif : répondre à des besoins pédagogiques et éducatifs, tout en incluant une part d'évolutivité et l'usage d'o utils numériques.

Les modalités du concours « collège innovant »

Accessible par tous les collèges publics de Seine-et-Marne, le concours est ouvert jusqu'au 31 mai 2021. Com ment participer ? Le dossier de candidature transmis aux établissements est à renvoyer à cette adresse. Les ini tiatives proposées seront ensuite examinées par un jury composé d'élus départementaux.

Trois groupes lauréats seront choisis et pourront concrétiser leurs projets. À la clé :

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT
URL de la page : https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/collegiens-participez-au-concours-college-innovant

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

- 1er prix : jusqu'à 30 000 € de subvention et 5 jours d'accompagnement par des experts,
- 2e prix : jusqu'à 20 000 € de subvention et 3 jours d'accompagnement,
- 3e prix : jusqu'à 10 000 € de subvention et 1 jour d'accompagnement.